

Compte-rendu

Rappel de l'ordre du jour

Partie 1 : Installation de la CLE suite aux élections municipales de 2020 : élection d'un vice-président et des représentants des collectivités au Bureau de la CLE

Partie 2 : Point sur les principales démarches portées par le SMBS sur le bassin

- 2.1. Présentation du plan pluriannuel de gestion (PPG amont)
- 2.2. Présentation du diagnostic hydromorphologique du bassin aval
- 2.3. Présentation du plan de gestion des boisements rivulaires
- 2.4. Veille foncière

Partie 3 : Présentation de l'étude de détermination de l'origine et des mécanismes de concentration du cadmium dans la Seudre – projet RADIUS – BRGM

Partie 4 : Présentation du projet de réutilisation des eaux usées traitées de l'Agglomération Royan Atlantique – Ecofilae

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents et excusés

Annexe 2 : Diaporama général

Annexe 3 : Diaporama de présentation de l'étude de détermination de l'origine et des mécanismes de concentration du cadmium dans la Seudre

Annexe 4 : Diaporama de présentation du projet de réutilisation des eaux usées traitées de l'Agglomération Royan Atlantique

Introduction de la réunion

P. FERCHAUD, président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre, introduit la réunion. Il rappelle que depuis la dernière réunion de la CLE, quinze mois se sont écoulés, notamment en raison d'une recomposition partielle suite aux élections municipales. Pour cette raison, la cellule d'animation a un nombre conséquent de dossiers à porter à la connaissance de la CLE, expliquant les deux réunions consécutives d'aujourd'hui et du 18 mai 2021. Il détaille ensuite l'ordre du jour en indiquant qu'il sera nécessaire d'élire un nouveau vice-président ainsi que trois représentants du collège des collectivités pour siéger au Bureau.

Partie 1 : Installation de la CLE suite aux élections municipales de 2020

P. FERCHAUD, propose, pour remplacer le second vice-président (Maurice-Claude DESHAYES - CDC de Marennes), la candidature de Patrice BROUHARD (président de la CDC de Marennes). Pour le remplacement de François PATSOURIS (Agglomération Royan Atlantique), Roger GUILLAUD (Agglomération Royan Atlantique) et Jean-François CORBIERE (CDC de Haute-Saintonge), les candidatures de Jacques LYS (Agglomération Royan Atlantique), François SERVENT (CDC de Marennes) et de Jean-Michel CHATELIER (CDC de Gémozac) sont proposées. Il invite l'assemblée à procéder à un vote groupé à main levée. En l'absence de demande de vote à bulletin secret, le mode de scrutin est entériné.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

M. Patrice BROUHARD est élu second vice-président.

Messieurs Jacques LYS, François SERVENT et Jean-Michel CHATELIER sont élus pour représenter le collège des collectivités territoriales au Bureau de la CLE.

Partie 2 : Point sur les principales démarches portées par le SMBS sur le bassin

2.1. Présentation du plan pluriannuel de gestion (PPG amont)

Y. DAVITOGU présente les diapositives 9 à 14 du diaporama général disponible en Annexe 2.

Aucune remarque de l'assemblée n'étant formulée sur cette présentation, la séance se poursuit.

2.2. Présentation du diagnostic hydromorphologique du bassin aval

M. PIERRONNET présente les diapositives 15 à 27 du diaporama général disponible en Annexe 2.

M. HYVERNAUD demande quelle sera la durée de la phase de diagnostic.

Y. DAVITOGU, se basant sur le temps nécessaire pour réaliser le diagnostic du bassin continental, estime que trois à quatre années seront nécessaires pour réaliser celui du bassin estuarien. Il précise que compte tenu de la densité élevée du réseau hydrographique de ce secteur, la phase de diagnostic pourrait être plus longue, notamment en fonction des critères retenus sur le marais salé.

2.3. Présentation du plan de gestion des boisements rivulaires

Y. DAVITOGU présente les diapositives 28 à 35 du diaporama général disponible en Annexe 2.

J. QUESSON demande si le département a été sollicité pour le financement des plantations de ripisylves.

Y. DAVITOGU répond que le département n'a pas été sollicité directement, mais que de façon indirecte il participe. Les plants et les protections sont fournis dans le cadre du programme Entretien et Valorisation de l'Arbre (EVA) financé par la Chambre d'Agriculture et le Département de la Charente-Maritime.

C. RHONE fait part à l'assemblée d'un retour d'expérience sur une collaboration entre le Comité Régional Conchylicole (CRC) et des forestiers. Ces derniers ont utilisé avec succès des poches ostréicoles réformées pour protéger de jeunes plants. Elle informe le syndicat qu'en cas de besoin, d'autres poches seraient disponibles.

G. PROTEAU fait également part d'un retour d'expérience en matière de plantation d'arbres sur la commune de Bourcefranc-le-Chapus. Il indique qu'un prérequis à la revégétalisation est le nettoyage du site. Il rapporte qu'avec l'aide d'un collectif intervenant sur le Bassin de Marennes, les Insurgés des Déchets, 130 mètres de fossés ont été nettoyés, permettant d'extraire 12 tonnes de rebuts. La commune a fourni les big-bags nécessaires à leur extraction.

Y. DAVITOGU reconnaît l'utilité de la démarche et la compatibilité de cette dernière avec la restauration de la végétation rivulaire des cours d'eau. Il souligne cependant, que le syndicat n'est pas compétent en matière de gestion des déchets.

G. BERTRAND, saluant la démarche, rappelle que la plantation est une chose, mais que le suivi des jeunes plants est également important, notamment en termes d'arrosage estival.

Y. DAVITOGU lui indique que le suivi existe, le bilan des premières plantations est positif avec une mortalité d'environ 10 %. Les plants morts sont remplacés. Il rappelle également que les espèces choisies sont des essences rustiques, adaptées au contexte pédoclimatique local.

2.4. Veille foncière

C. BLONDEL présente les diapositives 36 à 39 du diaporama général disponible en Annexe 2.

J. QUESSON s'interroge sur les parcelles potentiellement acquises par le syndicat dans le cadre de cette veille foncière. Il indique que les propositions d'acquisition pourraient concerner des emprises plus larges que la seule zone humide. Par ailleurs, il évoque le cas de parcelles acquises par le Conservatoire du Littoral dont la gestion a fait l'effet d'un contre-exemple, la qualifiant de discutable.

J. LYS approuve ces propos en rappelant le cas d'acquisitions faites dans les marais d'Arvert et de St-Augustin. Il s'interroge sur le droit des locataires en place ainsi que sur les projets de gestion des parcelles acquises.

J-P DAVID leur indique d'abord qu'il convient de distinguer le droit de préemption dont peuvent bénéficier certains opérateurs de la gestion foncière et la veille foncière, par l'intermédiaire de la SAFER, que le syndicat a mise en place. Dans ce cas, le syndicat n'est pas prioritaire pour acquérir les parcelles en cas de transaction. Par ailleurs, en cas d'intérêt pour une acquisition, l'objectif serait de parvenir à une conclusion amiable. Il répond ainsi à la question posée sur le droit d'éventuels fermiers en place sur les terrains mis en vente ; ces derniers, bénéficiant d'un bail rural, seront effectivement prioritaires. Il précise que l'objectif de la veille foncière instaurée cette année est principalement de jauger d'une part, le dynamisme local en matière de mises en vente et d'autre part, la nature des terrains vendus. Ceci permettra d'évaluer les opportunités et de dimensionner les moyens financiers à réserver pour de potentielles acquisitions. Il ajoute, en lien avec la remarque de M. QUESSON, que certaines propositions de vente, incluant des parcelles en zone humide, portent sur un lot complet (parcelles hautes, bâtiments d'exploitation) et que dans ce cas, les transactions n'étant pas « délotables », le syndicat ne pourrait pas se porter acquéreur. Enfin, il précise qu'en amont d'une éventuelle candidature, le syndicat doit d'abord définir un projet de gestion concret, prérequis essentiel pour envisager l'acceptation du dossier par la SAFER.

J-M LALOUÉ précise que le cas des parcelles acquises par le Conservatoire du Littoral évoqué précédemment est en effet très particulier et n'est pas représentatif du mode de gestion habituellement mis en place. Il rappelle que le Conservatoire est passé par la SAFER pour acquérir ces terrains. Cette opération a fait l'objet d'un recours, entraînant une procédure d'une dizaine d'années. Pendant cette période, ne pouvant jouir desdits biens, aucun entretien n'a été réalisé et le milieu s'est « fermé », induisant sa colonisation par des espèces comme le sanglier notamment.

Partie 3 : Présentation de l'étude de détermination de l'origine et des mécanismes de concentration du cadmium dans la Seudre

Romain MILLOT et Jean RILLARD du BRGM, présentent en visioconférence le diaporama disponible en Annexe 3.

P. FERCHAUD, saluant la qualité de la présentation, s'adresse à l'assemblée pour d'éventuelles questions. En l'absence d'intervention, il donne la parole au bureau d'études ECOFILAE

Partie 4 : Présentation du projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de l'Agglomération Royan Atlantique

J. LYS, membre de la CLE et vice-président en charge de l'assainissement à la CARA, introduit le sujet de la REUT avant de laisser la parole au bureau d'études Ecofilae.

Rémi DECLERCQ présente le diaporama disponible en Annexe 4.

V. BARRAUD demande si les besoins en eau des communes de bord de l'estuaire de la Gironde ont bien été pris en compte dans l'étude.

R. DECLERCQ répond que l'ensemble des besoins du secteur ont été étudiés.

P. FERCHAUD précise qu'il semble pertinent d'avoir priorisé la direction des flux d'eau traitée pour leur réutilisation sur des bassins versants déficitaires ; ceux de bord de Gironde étant à l'équilibre (besoin = ressource). La réutilisation des eaux usées traitées de la station de Cozes a été envisagée en premier car située au plus près des zones sur lesquelles les besoins sont importants et la ressource peu disponible.

V. BARRAUD souligne qu'il lui semblerait utile qu'en termes de support de communication, la carte présentée par ECOFILAE fasse apparaître un traitement identique à celui réalisé sur la Seudre [carte des pressions de prélèvement réalisée par le SMBS dans le cadre du PTGE – NDR] sur l'ensemble des bords de Gironde. Il insiste également sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs de l'eau dans les discussions pour que ce projet puisse aboutir. Enfin, il s'interroge, au vu de l'investissement considérable que représenterait le transfert d'eau traitée depuis St-Palais vers le bassin moyen de la Seudre, sur le chiffre annoncé de 1,68 hm³ qui lui semble limité considérant les volumes traités annuellement [potentiel total de 4 hm³ – NDR]. Il considère que cette limitation serait susceptible de mécontenter la plupart des acteurs [agriculture en limitant l'accès à cette ressource et associations de protection de l'environnement en maintenant des rejets en mer – NDR].

J. LYS précise qu'il serait possible de réutiliser plus d'eau usée traitée, mais que ceci impliquerait de la stocker. Il fait ainsi un lien entre ce projet de réutilisation et l'émergence de réserves de substitution dans le cadre du projet de territoire Seudre.

D. BOULARD explique que les 1,68 hm³ présentés sont une base de discussion, mais qu'effectivement, le volume disponible est plus important. Corroborant le propos de M. LYS, il confirme que l'exploitation de ces volumes serait conditionnée par la possibilité de stocker l'eau traitée. Il atteste que tous les usages potentiels ont bien été considérés dans ce projet. Le projet « court terme » de Cozes est à considérer comme stratégique pour créer localement les conditions d'échange et de travail, préliminaires au projet « long terme » de St-Palais.

Y. THOMAS met l'accent sur l'attention particulière à porter sur la qualité des eaux proposées pour leur réutilisation, devant satisfaire aux contraintes de production des agriculteurs susceptibles d'en bénéficier.

P. FERCHAUD rappelle que l'ordre du jour était très dense, n'ayant permis d'aborder l'ensemble des sujets que de façon superficielle, mais que la plupart des points seront présentés de nouveau au fur et à mesure de leur avancée. Il indique aux participants membres de la CLE qu'un ouvrage paru l'année dernière « La Seudre dévoilée » leur sera remis à la sortie en guise de cadeau de la part du syndicat. Il remercie les participants et clôture la séance.

Annexe 1
Liste des participants

Réunion de la CLE n°20
Le 29 avril 2021, de 9h30 à 12h30
Salle La Salicorne, Saujon

Membres de la CLE présents ou représentés : 23/49

Nombre total de participants : 34

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux - 14/25

- Georges BERTRAND..... Commune de Champagnolles
- Jean-Michel CHATELIER..... Commune de Meursac
- Julien DURESSAY Agglomération Royan Atlantique
- Pascal FERCHAUD..... Syndicat mixte du bassin de la Seudre
- Thierry GEORGEON Commune de Montpellier de Médillan
- Jacques LYS..... Eau 17
- Guy MARY Commune de Chaillevette
- Laurence OSTA-AMIGO Commune de La Tremblade
- Joël PAPINEAU Commune de St-Sornin
- Guy PROTEAU Commune de Bourcefranc-Le Chapus
- Cyril PROU Commune de St-Germain du Seudre
- Alain PUYON EPTB Charente
- Jacky QUESSON CDC de Haute Saintonge
- François SERVENT Commune de Nieulle sur Seudre

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées - 5/13
--

- Dominique TANTIN Fédération de pêche 17
- Charlotte RHONE..... Comité Régional Conchylicole PC
- Alain PUYON UNIMA
- Monique HYVERNAUD Nature Environnement 17
- Yvette THOMAS..... Chambre d'agriculture 17

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics - 4/11

- Jean-Michel LALOUE Conservatoire du littoral
- Manuella BROUSSEY Agence de l'eau Adour-Garonne
- Aurélie LASSUS-DEBAT..... PNM estuaire de la Gironde et mer des pertuis
- Yann Fontaine / Léa ROBERT..... DDTM17

Autres personnes présentes - 11

- Sylvie FONTENY..... Département de Charente-Maritime
- Clémentine GUILLAUD..... Agglomération Royan Atlantique
- Cédric CIBERT Agglomération Royan Atlantique
- Vincent BARRAUD Agglomération Royan Atlantique
- Didier BOULARD..... Compagnie d'Environnement Royan Atlantique
- Rémi DECLERCQ..... ECOFILAE
- Yann DAVITOGU Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
- Morgan BOYER Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
- Claire BLONDEL..... Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
- Mélodie PIERRONNET Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
- Jean-Philippe DAVID Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre